



Communiqué de presse

Date : 9 décembre 2022

Nature & Nuit, une charte d'engagements pour un éclairage durable et respectueux de la biodiversité réunionnaise.



Les partenaires de la charte Nature & Nuit se sont unis pour promouvoir une démarche d'éclairage raisonné auprès des porteurs de projets d'éclairages extérieurs au travers de la charte d'engagement Nature & Nuit.

C'est à Kelonia, que le Centre d'études et de Découverte des Tortues Marines (CEDTM), EDF, le Groupe Chiroptères Océan Indien (GCOI), Kelonia, le Parc national de La Réunion et la Société d'études Ornithologiques de la Réunion (SEOR), ont présenté Nature & Nuit, une charte d'engagements à destination des porteurs de projets d'éclairage extérieur public et privé. Cette charte vise à encourager les porteurs de projets à s'engager dans une transition lumineuse respectueuse de la biodiversité, à éclairer moins et mieux, au regard des besoins réels en lumière et en obscurité.

Agir pour la Sobriété Énergétique

À La Réunion, l'éclairage public est un enjeu majeur pour le territoire. En effet, ce dernier pèse **en moyenne 40 % de la facture énergétique des collectivités. Les 80 000 points lumineux qui composent le parc d'éclairage public de l'île sont responsables de 2,3 % de la consommation annuelle sur l'ensemble du territoire (source ADEME).**

Certaines communes réunionnaises qui pratiquent déjà une extinction totale ou partielle de leur éclairage public se tournent également vers des solutions d'éclairage plus sobres en énergie.

Pour cela, le Comité pour la Maîtrise de la Demande en Énergie, composé de la DEAL, de l'ADEME, de La Région Réunion et d'EDF, à travers son cadre territorial de compensation, encourage ces initiatives par un soutien financier sur :

- le remplacement de points lumineux énergivores par des luminaires à LED,
- l'installation d'horloges astronomiques pour une meilleure gestion de l'éclairage
- l'installation d'un système de variation de puissance

“Les technologies d’éclairage ont évoluées et permettent désormais une diffusion lumineuse plus orientée, pilotable à distance et plus économe en énergie.” souligne Nathalie DAMOUR Cheffe du Service Efficacité Énergétique d’EDF.

Protéger la biodiversité réunionnaise

Pour limiter les impacts dus à la pollution lumineuse, il est important de concilier sobriété énergétique et préservation des espèces nocturnes. En effet, la lumière artificielle rogne de plus en plus les zones d’obscurité qui abritent de nombreuses espèces. Parmi elles on peut retrouver les chauves-souris, les oiseaux, les tortues marines, et un certain nombre d’insectes.

“Les chauves-souris éprouvent des difficultés à trouver leur ressource alimentaire à cause de l’éclairage artificiel”, précise Jean-Charles BOURDEAU, Président du GCOI.

“L’éclairage sur le littoral limite le linéaire de plages favorables pour la ponte des tortues marines, alors que 2 femelles seulement viennent pondre à La Réunion” témoigne George CASSIRAME, Président du CEDTM.

“En survolant les zones urbanisées éclairées, les pétrels et puffins sont désorientés et s’échouent en pleine ville incapables de reprendre leur envol. Chaque année c’est entre 2 500 et 3 500 oiseaux qui sont pris en charge. Les plus concernés sont le pétrel de Bourbon et le pétrel de Barau, classées en danger d’extinction”, ajoute François-Xavier COUZI, Directeur de la SEOR.

La charte Nature & Nuit a repris les critères d’éligibilité aux primes d’économies d’énergie qui permettent la sélection de luminaires performants et durables et a renforcé le niveau d’exigence avec des critères supplémentaires pour un éclairage respectueux de la biodiversité. Cette charte d’engagement vise à encourager les porteurs de projet à dimensionner leurs projets d’installation d’éclairages extérieurs pour éclairer moins, mieux et surtout éclairer juste, au regard des besoins de lumière et d’obscurité identifiés sur chaque site.

Les recommandations de la charte Nature & Nuit

Cette charte d’engagements, à destination des porteurs de projets d’éclairage extérieur privé ou public, est un vrai guide pour éclairer raisonnablement et préserver la sécurité des usagers sans nuire à la biodiversité.

Les recommandations indiquées dans cette charte permettent aux porteurs de projets :

- D’adapter leurs solutions d’éclairage aux enjeux de biodiversité nocturne du territoire,
- D’installer des solutions d’éclairage plus sobres en énergie,
- De préserver la santé humaine, dont la qualité de notre sommeil,
- De contribuer à l’amélioration de la visibilité des étoiles et des astres
- De remettre en avant cette culture du “fénoir”

EDF SA

22-30 avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08 - France
Capital de 1 943 290 542 euros
552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.fr

Contact Presse

Aurélie BOYER – EDF : 0692 95 70 78 –
aurelie.boyer@edf.fr
Martine VOQUER BRACQ – EDF : 0692 85
85 26 – martine.voquer-bracq@edf.fr

“Chaque année, le Parc national et ses partenaires organisent le programme Les Jours de la Nuit, à travers lequel les communes réunionnaises et les acteurs privés s’engagent à éteindre leur éclairage. Ce programme vise la sensibilisation et la mobilisation des réunionnais à une sobriété lumineuse. La charte Nature&Nuit est un levier supplémentaire qui permettra sans nul doute de faire prendre conscience à chacun de l’intérêt de préserver la nuit et de se réapproprier ce moment essentiel” souligne Jean-Philippe DELORME, Directeur du Parc national de La Réunion.

“Nous gagnons tous à ce que l’éclairage soit réfléchi à l’échelle du territoire car son impact ne se limite pas aux frontières d’une commune ou d’une zone d’activité. Une action coordonnée est nécessaire pour inscrire l’éclairage dans une démarche de transition énergétique, écologique et sociale” conclut Stéphane CICCIONE, Directeur de Kelonia.

Les porteurs de projets d’éclairage extérieur, publics ou privés, peuvent être éligibles à différentes aides financières. Pour tout renseignement sur les aides d’EDF contactez : sei-reunion-mde-b2b@edf.fr
Pour connaître la liste des critères complémentaires et adhérer à la charte Nature&Nuit : www.natureetnuit.re

A propos des partenaires :

- **Le Centre d’Étude et de Découverte des Tortues Marines**

Le Centre d’Étude et de Découverte des Tortues Marines est une association loi 1901 créée en 1997, dont la vocation vise à développer, aux échelles locales et régionales, des programmes de recherche et de conservation des tortues marines et de leurs habitats ; de sensibilisation et de conservation du patrimoine naturel et culturel associé aux tortues marines.

- **EDF**

EDF La Réunion est impliqué activement à réduire son impact et à avoir une action positive sur l’environnement en faisant converger les ambitions du Groupe et les attentes du territoire. EDF développe de nombreux projets à La Réunion qui visent à maîtriser la consommation d’électricité, produire de manière durable, s’adapter aux nouveaux usages, tout en assurant la sécurité d’approvisionnement. La conciliation de la préservation de l’environnement et de la transition énergétique est au cœur de la stratégie de l’entreprise. EDF accompagne la charte en mettant à disposition son expertise sur les solutions d’éclairage économe en énergie et le soutien financier pour accompagner les projets de rénovation sur l’ensemble du territoire.

- **Le Groupe Chiroptères Océan Indien**

L’association loi 1901 qui s’est donné pour missions l’étude et la protection des chauves-souris dans l’Océan Indien mais également la diffusion des connaissances et la sensibilisation du public sur ces espèces. Elle apporte notamment des conseils et informations sur la prise en compte des Chiroptères et accompagne la population vers une meilleure cohabitation avec les chauves-souris.

- **Kélonia**

L’observatoire des tortues marines de La Réunion est un établissement du Conseil Régional de La Réunion, géré par la SPL Réunion des Musées Régionaux (RMR). Ses missions sont : la gestion d’un centre de soins pour tortues marines, la sensibilisation à la conservation du patrimoine naturel et culturel associé aux tortues marines, et le développement de programmes d’étude et de conservation des tortues marines et de leurs

Contact Presse

Aurélié BOYER – EDF : 0692 95 70 78 – aurelie.boyer@edf.fr

Martine VOQUER BRACQ – EDF : 0692 85 85 26 – martine.voquer-bracq@edf.fr

EDF SA

22-30 avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08 - France
Capital de 1 943 290 542 euros
552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.fr

habitats. L'urbanisation et l'éclairage artificiel des plages est une des causes majeures de la limitation de la reproduction des tortues à La Réunion.

- **Le Parc national de La Réunion**

Créé en mars 2007, le Parc national de La Réunion est le 9ème Parc national français. La création de cet établissement public répond la volonté de l'État et des collectivités de préserver et de valoriser un environnement remarquable.

Cette volonté est précisée dans une Charte de territoire. Aujourd'hui, le parc représente 193 080 ha soit 77 % de la superficie de l'île. Cet espace est divisé en 2 zones : – le cœur, qui bénéficie d'une protection renforcée et – la zone de libre adhésion qui évolue en fonction de la participation des communes. À ce jour, 20 communes sur 24 ont adhéré à la Charte du Parc national de La Réunion. Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats naturels, des paysages minéraux ou végétaux. Cet ensemble unique au monde a permis l'inscription de l'intégralité du cœur du Parc national, et 4 sites particuliers, sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le territoire du Parc national est donc labellisé à double titre : au niveau national et au niveau international. Cet outil de protection et de valorisation redonne toute sa valeur aux espaces naturels des hauts de l'île et vise la préservation des richesses naturelles et patrimoniales uniques, mais fragiles, de l'île.

- **La Société d'Études Ornithologiques de La Réunion**

L'association a pour but de favoriser la conservation de l'avifaune de La Réunion et des milieux dont elle dépend. La SEOR accompagne également les aménageurs et des gestionnaires du milieu naturel dans le domaine des études ornithologiques. Elle participe activement à l'amélioration des connaissances et sensibiliser la population réunionnaise à la protection de l'environnement dont les oiseaux sont une composante essentielle. Pour faire face au phénomène d'échouage massif, la SEOR met en œuvre depuis sa création des campagnes de sauvetage des pétrels et des puffins. Ainsi près de 40 000 oiseaux ont pu être pris en charge depuis 1997. Elle agit également avec l'ensemble des acteurs de l'environnement et de l'énergie pour sensibiliser la population aux impacts de la population lumineuse.

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergie et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé principalement sur l'énergie nucléaire et renouvelable (y compris l'hydraulique) et investit dans de nouvelles technologies pour accompagner la transition énergétique. La raison d'être d'EDF est de construire un avenir énergétique neutre en CO2 conciliant préservation de la planète, bien-être et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants. Le Groupe participe à la fourniture d'énergie et de services à environ 38,5 millions de clients (1), dont 29,3 millions en France (2). Il a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires consolidé de 84,5 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

Contact Presse

Aurélié BOYER – EDF : 0692 95 70 78 – aurelie.boyer@edf.fr

Martine VOQUER BRACQ – EDF : 0692 85 85 26 – martine.voquer-bracq@edf.fr

EDF SA

22-30 avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08 - France
Capital de 1 943 290 542 euros
552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.fr